



Extrait du registre des délibérations

Préfecture COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PÉRIGORD-LIMOUSIN

2022-7-6

02400004000002-20221201-2022\_7\_6-DE  
Reçu le 07/12/2022

Séance du 01 Décembre 2022

Département de la  
DORDOGNE

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
Miallet

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
21/11/2022

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 36  
Pouvoirs : 1

**Etaient présent(e)s**

**Mesdames** : BOSREDON COUNNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

**Messieurs** : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHIPEAUX Raphaël, BRUN Philippe, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

**JL Faye a quitté la réunion à 19h**

**Absents et excusés et procurations** : COUTURIER Pierre-Yves – FAYE Jean-Louis (donne pouvoir à G. Saerens)

Madame Dominique MARCETEAU est désignée secrétaire de séance

**Subvention au CIAS pour 2023**

Monsieur rappelle au Conseil Communautaire qu'une subvention est versée chaque année au CIAS afin d'aider au fonctionnement de la structure. Cette somme peut parfois être versée en début d'année pour aider la structure pour sa trésorerie.

Il est proposé de verser à la structure une subvention d'un montant de 220 000 € pour l'année 2023 (cette somme serait inscrite au BP 2023) avec possibilité de versement en début d'année.

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE par anticipation qu'il sera inscrit au budget 2023 une subvention de fonctionnement pour le CIAS Périgord-Limousin pour un montant de 220 000 € et que celle-ci pourra être versée en tout ou partie au CIAS dès le début de l'année 2023.**

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 02 décembre 2022  
Le Président,

Michel AUGEIX

